



BURKINA FASO
MINISTÈRE DE LA CULTURE
DES ARTS ET DU TOURISME

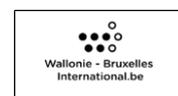
**Centre Régional pour les Arts
Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)**
Sous l'égide de l'UNESCO



RAPPORT GENERAL

Atelier régional sur la contribution des festivals au développement de l'industrie du cinéma et à la résilience du secteur de la culture en Afrique sous contexte Covid-19

(Hôtel Palm Beach / Ouagadougou, du 25 au 27 mai 2021)



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I. DE LA PREMIERE JOURNEE DE L'ATELIER.....	2
1.1. De la cérémonie officielle d'ouverture	2
1.2. De la leçon inaugurale	4
1.3. Du panel introductif	5
1.4. Du panel n°1 sur les « Systèmes de gouvernance durable des festivals de cinéma en Afrique : modèles économiques, contribution à la chaîne des valeurs, à la professionnalisation des acteurs et au renforcement des dynamiques et réseaux de collaboration au sein de la filière »	7
II. DE LA DEUXIEME JOURNEE DE L'ATELIER	9
2.1. Du panel n°2 sur « Les festivals de cinéma, le développement des publics et du marché ; impact sur les territoires, place et rôle des nouveaux médias et relation au droit d'auteur et à ses impacts socio-économiques »	9
2.2. Du panel n°3 sur les « Regards croisés sur les contributions des festivals à l'égalité des genres à l'implication des jeunes et des femmes dans l'industrie cinématographique et à la résilience du secteur culturel en Afrique ? ».....	10
2.3. Du panel n°4 sur les « Regards croisés sur les contributions des festivals et des organisations internationales partenaires au développement de l'industrie et au rayonnement des cinémas d'Afrique ».....	12
2.4. Du panel n°5 sur « Les politiques nationales et régionales de développement de l'industrie du cinéma en Afrique. ».....	14
2.5. Du panel n°6 sur les « Regards croisés de professionnels sur le fonctionnement des festivals de cinéma en Afrique ».....	15
III. DE LA TROISIEME JOURNEE DE L'ATELIER	17
3.1. Du caucus 1 : Evaluation des actions des festivals et de leurs impacts sur l'industrie cinématographique en Afrique et résolutions	17
3.2. Du caucus 2 : Stratégie d'amélioration de la contribution des pouvoirs publics et des PTF au développement de l'industrie du cinéma à travers les festivals	20
IV. DE LA CEREMONIE DE CLOTURE DE L'ATELIER	22
4.1. De l'intervention de l'Union africaine.....	22
4.2. De la leçon finale	23
4.3. Du discours de clôture de la Ministre en charge de la culture.....	23

INTRODUCTION

Il s'est tenu du 25 au 27 mai 2021 à l'hôtel Palm Beach de Ouagadougou, un atelier régional sur la contribution des festivals au développement de l'industrie du cinéma et à la résilience du secteur de la culture en Afrique sous contexte Covid-19.

Organisé par le Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique (CERAV/Afrique) en collaboration avec la Fédération Panafricaine des Cinéastes (FEPACI) et le Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO), cet atelier a été possible grâce à l'appui financier de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Il a connu la participation¹ d'une cinquantaine de professionnels du cinéma africain et d'experts du monde de la culture venus d'Afrique et d'Europe.

L'objectif de l'atelier est de convier les professionnels et experts du cinéma ainsi que de l'audiovisuel à réfléchir sur les conditions d'amélioration des impacts des festivals sur le développement de l'industrie du cinéma en Afrique dans le contexte du COVID-19.

Le présent document est le rapport général de l'atelier qui s'est déroulé en mode présentiel et en visioconférence. Il s'articule autour de trois grandes parties suivant les principales étapes du programme² et est assorti d'une déclaration et de motions formulées par les participants.

I. DE LA PREMIERE JOURNEE DE L'ATELIER

Le premier jour de l'atelier, le mardi 25 mai 2021, a été consacré à la cérémonie d'ouverture, à la leçon inaugurale, au panel introductif et au panel 1 sur les systèmes de gouvernance durable des festivals de cinéma en Afrique.

1.1. De la cérémonie officielle d'ouverture

La Cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier a débuté à 9h 12mn avec l'exécution, par les participants, de l'hymne de l'Union africaine en guise de célébration de la Journée de l'Union africaine, le 25 mai. Placée sous la présidence effective du Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso, cette cérémonie a été ponctuée par cinq interventions à savoir le mot de bienvenue du Délégué général du CERAV/Afrique et les allocutions du Directeur exécutif de la FEPACI, du Représentant de la CEDEAO, de la Représentante de la Directrice générale de

¹ Voir liste des participants en annexe

² Voir programme de l'atelier en annexe

l'UNESCO et, enfin, le discours d'ouverture prononcé par Madame la Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Le Délégué Général du CERAV/Afrique, **M. Michel SABA** a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et salué la disponibilité des personnalités, experts et professionnels qui ont honoré de leur présence l'ouverture de cet atelier. Il a exprimé sa satisfaction de constater que les participants au présent atelier proviennent de plusieurs pays africains, francophones et anglophones, et reflètent la riche diversité du continent. **M. Michel SABA** s'est particulièrement réjoui de la disponibilité de Madame la Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme en dépit de son agenda chargé en cette date du 25 mai, marquant la célébration de la Journée de l'Afrique. Avant de clore son propos, il a réitéré ses remerciements aux partenaires qui ont rendu possible cet atelier par leur soutien multiforme et aux autorités étatiques pour leur accompagnement dans la mise en œuvre des activités du CERAV/Afrique.

Prenant ensuite la parole, le Directeur exécutif de la FEPACI, **M. Dramane DEME**, représentant le Secrétaire général de la FEPACI, a remercié le CERAV/Afrique pour l'initiative prise qui permet aux acteurs du cinéma et de l'audiovisuel africains de se rencontrer et d'échanger sur le devenir de leur métier. Il a félicité le Gouvernement du Burkina Faso pour la reprogrammation du FESPACO en octobre 2021, en dépit des multiples difficultés imposées par la pandémie du Covid-19. Il a souligné la pertinence du thème qui offre l'opportunité d'échanger sur les conditions d'émergence d'une industrie du cinéma en Afrique et apprécié les efforts consentis par le CERAV/Afrique dans la mobilisation de la CEDEAO et de l'UEMOA. Pour terminer, il a rendu hommage aux pionniers du cinéma qui ont consacré leur vie à faire du septième art africain, une arme de combat et un levier de développement du continent.

S'exprimant au nom de la CEDEAO, le **Dr Emile ZIDA** s'est félicité de la pertinence du thème de l'atelier qui s'inscrit en droite ligne de la nouvelle politique culturelle adoptée en décembre 2019 par les Chefs d'Etats et dont l'objectif est de contribuer au développement socio-économique durable et à l'intégration régionale par la promotion de la diversité culturelle, des industries culturelles et créatives. Il a réitéré la disponibilité de la CEDEAO à poursuivre les efforts d'accompagnement des Etats et des opérateurs pour le développement de l'industrie du cinéma en Afrique.

Intervenant en ligne au nom de la Directrice Générale de l'UNESCO, **Mme Guiomar ALONSO CANO**, Conseillère régionale pour la culture en Afrique de l'Ouest Sahel, a exprimé la satisfaction de l'UNESCO d'être associée à la présente cérémonie qui consacre l'ouverture de cet important atelier. Elle s'est réjoui de l'heureuse

coïncidence des dates de l'atelier avec la célébration de la Journée de l'Afrique et l'entrée en vigueur de la Charte de la renaissance culturelle de l'Union africaine. Enfin, elle a indiqué que l'UNESCO serait ravie de recevoir les conclusions qui seront issues des échanges.

Prononçant le discours d'ouverture, **Dr Foniama Elise ILBOUDO/THIOMBIANO**, Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso, présidente de la cérémonie, a salué la disponibilité des professionnels et experts du cinéma africain, ainsi que leur engagement à fédérer leurs intelligences pour faire face aux défis conjoncturels et structurels auxquels est confronté le développement du septième art en Afrique.

Elle a félicité le CERAV/Afrique pour l'initiative, et remercié les partenaires techniques et financiers pour leur soutien. Elle a indiqué que dans le contexte international actuel marqué par la persistance de la crise sanitaire affectant plus durement le secteur des industries culturelles, l'état des performances des modèles économiques des festivals, leur contribution à la chaîne des valeurs et au développement de manière générale, il est un impératif de réfléchir ensemble pour dégager des solutions et des stratégies pertinentes, à l'échelle régionale. Elle a réaffirmé la disponibilité et l'engagement du Gouvernement et des plus hautes autorités du Burkina Faso à accompagner la mise en œuvre des conclusions auxquelles la rencontre de Ouagadougou va aboutir. Elle a enfin souhaité beaucoup de succès aux travaux avant de déclarer ouvert l'atelier régional de Ouagadougou.

1.2. De la leçon inaugurale

La leçon inaugurale de l'atelier a été donnée par le **Pr Lupwishi MBUYAMBA**, Directeur exécutif de l'Observatoire des Politiques culturelles en Afrique (OCPA) et membre du Conseil d'administration du CERAV/Afrique. Il a articulé sa réflexion en trois étapes. Après avoir exposé sa rencontre avec le cinéma, il a analysé cinq (5) festivals (FESPACO, SITHENGI, ZIFF, CIFF, FESTICAB) représentant, chacun, une région de l'Afrique. Le diagnostic du modèle organisationnel et de l'environnement socio-politique de chaque festival a permis de définir les conditions nécessaires à leur développement en vue de leur contribution optimale à l'industrie cinématographique.

Se fondant sur son expérience personnelle ainsi que sur les résultats d'enquêtes fiables, le **Pr Lupwishi MBUYAMBA** a indiqué que le chemin qui mène à la création d'une industrie du cinéma en Afrique passe nécessairement par la prise en compte des paramètres clefs qu'il a énumérés, notamment l'environnement politique, l'infrastructure adaptée, l'esthétique de la création, le monopole de la distribution, les accords de coproduction, l'accès aux marchés, la protection, le financement, etc.

Il a salué le mérite du Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique, qui à travers cet atelier, invite les professionnels et experts à réfléchir sur les mesures appropriées devant permettre d'améliorer la gouvernance des festivals et d'accroître leurs impacts sur le développement du secteur culturel.

Il s'est réjoui de ce que cette initiative du CERAV/Afrique offre à l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique l'opportunité de revisiter les politiques culturelles et d'interpeller les décideurs sur l'urgence qu'il y a d'intégrer, dans les politiques publiques les mesures et actions visant une meilleure prise en charge du cinéma et de l'audiovisuel.

1.3. Du panel introductif

Modéré **M. Gaston KABORE**, réalisateur et Directeur de l'Institut Imagine, le panel introductif a connu la participation de trois experts, en l'occurrence le Secrétaire de la Convention 2005 de l'UNESCO, **M. Toussaint TIENDREBEOGO**, le Directeur exécutif, représentant le Secrétaire général de la FEPACI, **M. Dramane DEME** et l'ancien Délégué général du FESPACO, **M. Ardiouma SOMA**.

Avant de donner la parole aux panelistes, **M. Gaston KABORE** a salué l'initiative de cet atelier organisé par le CERAV/Afrique et rappelé l'importance du cinéma pour le monde et particulièrement pour l'Afrique. Le cinéma africain, a-t-il relevé, n'est pas seulement une affaire de prouesse technologique, ni de créativité artistique; il est par-dessus tout, une quête de nourriture immatérielle, un besoin vital incontournable pour assurer l'existence, pour se réinventer et réinventer le monde.

S'adressant à l'assistance par visioconférence, **M. Toussaint TIENDREBEOGO** s'est également réjoui de la tenue de cet atelier et de la présence de professionnels et d'experts dont certains sont témoins de la pratique cinématographique africaine depuis plus de soixante ans. Les objectifs de l'atelier, a-t-il souligné, sont en phase avec les préoccupations actuelles de l'UNESCO. En effet, convaincue de la contribution importante des industries culturelles et créatives dans le développement socio-économique durable des pays, l'UNESCO a commandité une étude en vue d'accompagner les Etats africains dans la création de telles industries. Les résultats de cette étude ont été l'objet de la communication de **M. Toussaint TIENDREBEOGO**. Il a d'abord fait savoir que cette étude a permis de mettre en évidence onze (11) grandes tendances qui concernent essentiellement la formalisation du secteur, la révolution numérique, le parc des salles, la libération du paysage télévisuel, l'augmentation de la production cinématographique, la formation, le non-respect de la propriété intellectuelle, les défis en matière d'égalité du genre et de liberté d'expression, les archives, la zone de libre-échange, et l'appétit de nouveaux partenaires pour l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel en

Afrique. Il a ensuite décrit les quatre modèles de développement et de croissance stratégique issues des principales conclusions et recommandations de l'étude :

- le modèle de cinéma à visée commerciale ;
- le modèle du cinéma indépendant ou dit d'auteur ;
- le modèle de service ;
- le modèle de rayonnement par des événements cinématographiques (4).

La parole est ensuite revenue à **M. Dramane DEME** qui a rappelé l'histoire du cinéma en Afrique, relevé les défis qui se posent à cette cinématographie et indiqué les efforts entrepris par la FEPACI en vue de la création de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (AACC). En ce qui concerne l'histoire, il a noté quelques dates importantes qui ont marqué le secteur culturel africain et particulièrement le cinéma. Cette cinématographie demeure confrontée à des défis majeurs parmi lesquels figure la nécessité de fonder une industrie cinématographique avec des moyens endogènes et de développer une offre d'images africaines en quantité et en qualité, accessible au public. S'agissant de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma, la FEPACI a soumis, en 2002 à l'appréciation des Chefs d'Etats, une résolution appelant au développement du secteur du cinéma, à travers la mise en place d'une Commission. C'est en juin 2016 que l'Union Africaine a adopté la résolution créant ladite Commission, dont l'opérationnalisation rencontre des difficultés.

Prenant la parole à son tour, **M. Ardiouma SOMA**, a présenté l'esquisse d'une cartographie des festivals élaborée par le CERAV/Afrique. Il a relevé que la floraison des festivals est une réponse des différents pays à l'appel de la FEPACI en 1970. **M. Ardiouma SOMA** a proposé un essai de catégorisation de ces festivals en fonction de leur envergure, de leurs contenus et de leurs objectifs. Cette cartographie devra être complétée et régulièrement mise à jour de sorte à situer l'actualité des festivals.

Les échanges relatifs au panel introductif ont porté sur la nécessité d'un renouvellement créatif des festivals, la prise de l'environnement numérique, la poursuite de la collecte de données pour l'élaboration de la cartographie des festivals, prenant en compte la diaspora africaine et les festivals itinérants. Les échanges se sont également focalisés sur la faible collaboration entre les acteurs culturels francophones et anglophones ainsi que sur la difficulté de mobilité inter-états liée souvent à l'absence de vols directs et, le cas échéant, au coût prohibitif.

1.4. Du panel n°1 sur les « Systèmes de gouvernance durable des festivals de cinéma en Afrique : modèles économiques, contribution à la chaîne des valeurs, à la professionnalisation des acteurs et au renforcement des dynamiques et réseaux de collaboration au sein de la filière »

Le panel 1, modéré par **M. Baba HAMA**, ancien Délégué général du FESPACO et ancien Ministre de la Culture du Burkina Faso, a été animé par:

- **Mme Fatou Ndao MBAYE**, Directrice de communication du « Festival Dakar Court » ;
- **M. Madu C. CHIKWENDU**, Fondateur et Président Directeur Général (PDG) du « Lagos international festival film » ;
- **M. Fousséyni DIAKITE**, Président du groupe Walaha et Directeur du Festival international des arts numériques et des technologies mobiles « Ciné à dos » ;
- **M. Moussa Alex SAWADOGO**, Délégué général du « Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou ».

En ce qui concerne le Festival international de courts métrages de Dakar ou « Dakar court », **Mme Fatou MBAYE** en a retracé l'histoire avant d'indiquer que Dakar Court est un jeune festival (3 éditions) vécu en présentiel par un public oscillant entre 2000 et 4000 visiteurs et en ligne par un public beaucoup plus important. Il est destiné aux cinéastes en émergence et comporte une dimension compétition. Le festival est confronté à des difficultés parmi lesquelles la mobilisation des ressources publiques locales, l'accès aux espaces de diffusion, la prise en charge de l'équipe organisatrice. Les mesures restrictives prises dans le cadre de la COVID-19 au Sénégal ont engendré la perte des recettes de billetterie en 2020.

Lagos international festival film (LIFF) a été présenté comme une initiative privée mise en œuvre au Nigeria dans un environnement peu favorable à la tenue des festivals car l'opinion publique les considère comme des événements budgétivores. Par conséquent, ils sont peu accompagnés par les pouvoirs publics d'où le faible nombre de festivals dans ce grand pays. **M. Madu CHIKWENDU**, qui en est le Président Directeur Général (PDG), a insisté sur la nécessité de séparer la dimension artistique « le show », de la dimension économique « le business ». Il a souligné que les coûts prohibitifs et les entraves diverses à la mobilité interafricaine des professionnels sont un handicap majeur pour la promotion des festivals. L'accès des publics aux films ainsi que le développement de partenariats sont d'autres défis non encore levés. Cependant, l'environnement numérique peut être une opportunité pouvant faciliter la participation virtuelle aux festivals et à leur internationalisation.

Le Festival international des arts numériques et des technologies mobiles du Mali appelé « Ciné à Dos » est une entreprise privée, créé en 2011 par le groupe Walaha, pour offrir aux jeunes scolaires un espace d'initiation aux métiers du cinéma et des

arts numériques. Les films issus des *universités de vacances* sont projetés en plein air afin de montrer les films africains à leurs publics. Récemment, le Festival « Ciné à Dos » s'est associé au « Festival Au Désert » pour créer un nouvel événement devenu une entité itinérante. La dernière édition à Koulikoro a connu la participation de 16.000 spectateurs. Le Festival dans ce nouveau format est confronté à la forte attractivité des jeunes par la musique que par le cinéma. Acteur de la promotion du digital dans le secteur culturel du Mali, **M. Fousséyni DIAKITE** estime que la COVID-19 a eu un impact positif sur la diffusion des films.

Le FESPACO a été présenté par son Délégué général qui a d'abord rappelé qu'il s'agit d'un festival géré par l'Etat burkinabè. Une partie des ressources du festival provient du budget national et l'autre doit être mobilisée par la délégation générale du FESPACO pour prendre en charge le personnel contractuel et les autres charges. Bien qu'il soit ancien, des défis se posent au FESPACO en termes de management de l'administration, de l'événementiel et de poursuite de l'amélioration de l'image du festival devenu comme un lieu de pèlerinage pour les cinéastes africains et de la diaspora. De même, la sélection de quelques dizaines de films parmi plus d'un millier qui postulent, l'organisation du Marché international du cinéma africain (MICA) et la participation productive des professionnels sont également autant de défis à relever. Pour **M. Moussa Alex SAWADOGO**, le FESPACO doit pouvoir garder son âme tout en se réinventant. S'agissant de la Covid-19, il a rappelé que sa survenue a entraîné le report des dates de la manifestation au mois d'octobre 2021.

Au terme des exposés, les échanges avec les participants ont porté sur les résistances au changement, la construction de modèles de financement des festivals, l'accès des festivals privés aux espaces publics de diffusion, et enfin, le faible du branding des festivals.

Pour conclure le panel 1, le modérateur a résumé l'ensemble des interventions en quatre points essentiels, notamment :

- l'importance du rôle des festivals dans la promotion des films ;
- la nécessité de trouver des solutions endogènes aux difficultés rencontrées parmi lesquelles figure la question du financement des festivals ;
- la nécessité de créer des cadres de partage d'expériences pour renforcer les collaborations et les partenariats ;
- l'impact de la Covid-19, qui a favorisé l'émergence de nouvelles stratégies visant à élargir les espaces géographiques à l'aide du numérique.

II. DE LA DEUXIEME JOURNEE DE L'ATELIER

La deuxième journée a été consacrée aux panels 2, 3, 4, 5 et 6 ; sous la présidence du **Dr Stanislas MEDA**, ancien Secrétaire général du Ministère de la culture, des arts et du tourisme et ancien Directeur de la cinématographie nationale du Burkina Faso.

2.1. Du panel n°2 sur « Les festivals de cinéma, le développement des publics et du marché ; impact sur les territoires, place et rôle des nouveaux médias et relation au droit d'auteur et à ses impacts socio-économiques »

Le panel 2, modéré par **Dr Jacob YARABATIOULA**, enseignant-chercheur à l'Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) et expert des industries culturelles et créatives, a été animé par:

- **M. Michel K. ZONGO**, Réalisateur et Directeur du festival « Koudougou DOC » ;
- **M. Pierre DOUHO**, Directeur général de l'Office National du Cinéma de la Côte d'Ivoire (ONAC-CI), organisateur du Festival « Clap Ivoire » ;
- **M. Denis KOUTOM**, Directeur national de la cinématographie du Togo, promoteur du Festival du film documentaire de Blitta « FESDOB » ;
- **M. Bassek BA KHOBIO**, Délégué général du Festival de cinéma africain « Ecrans Noirs » au Cameroun.

Selon son promoteur, le Festival Koudougou Doc a été créé en 2014 au profit d'un public cible majoritairement constitué de jeunes mais comprenant surtout les habitants des zones périphériques de la ville. La programmation du festival prend en compte la projection plein air des films, les masters class et les animations diverses. La visibilité du Festival est assurée par sa page Facebook qui serait très active. Le festival est porteur d'un projet d'ouverture de salles virtuelles avec des possibilités de paiement.

Clap Ivoire est un festival de courts métrages (fiction ou documentaire) créé en 2004 à la faveur de la célébration du centenaire du cinéma en Côte-D'Ivoire. Sa programmation est articulée autour de trois activités majeures : (i) la table ronde des directeurs de cinéma de l'espace UEMOA ; (ii) un atelier de formation (master class) ; (iii) la sélection des bénéficiaire du grand prix Kodjo EBOUCLE et des 9 prix spéciaux. Le public de Clap Ivoire est constitué de jeunes, notamment des étudiants, qui bénéficient d'entrées gratuites.

Le Festival du film documentaire de Blitta (FESDOB) a été créé en 2011 par l'Association Terre des arts et de la culture. Le festival reçoit pour la compétition les films documentaires long métrage et les films documentaires courts métrage. Il propose des formations se déroulant un mois avant la manifestation (300

bénéficiaires au total) et des projections au public local composé principalement des élèves des lycées et des collèges à Blitta et d'un public plus composite dans les cantons et préfectures. Le festival est financé par l'Etat du Togo et des partenaires privés.

Le Festival Ecrans Noirs a été créé en 1997 au Cameroun par Bassek BA KHOBIO alors membre du Bureau de la FEPACI. Outre la dimension artistique, le festival comporte des rencontres professionnelles et le Marché du film de l'Afrique centrale (MIFAC). L'Association Ecrans Noirs qui porte le festival a obtenu la reconnaissance d'utilité publique par l'Etat en 2016. Elle a également œuvré à la réouverture des salles de cinéma et s'emploie actuellement à l'ouverture de son école de cinéma. Le public d'Ecrans noirs est essentiellement jeune. Soulignant la différence des approches et des pratiques en matière de production et de droits entre les zones francophone et anglophone du Cameroun, le promoteur a insisté sur la nécessité de renforcer le dialogue et la concertation avec les cinéastes des autres zones linguistiques du continent.

A l'issue des présentations et des échanges il a été établi que tous les festivals sont dans une démarche de développement de leurs publics assortie d'offres de formation visant à assurer la relève des cinéastes. La crise du COVID-19 a favorisé l'intégration de nouveaux médias comme alternative assurant la visibilité des festivals et leur ancrage territorial. Il est également ressorti le constat des difficultés liées au financement des festivals et à la prise en charge des questions de droit d'auteur.

2.2. Du panel n°3 sur les « Regards croisés sur les contributions des festivals à l'égalité des genres à l'implication des jeunes et des femmes dans l'industrie cinématographique et à la résilience du secteur culturel en Afrique ? »

Le panel 2, modéré **Mme Valérie KABORE**, réalisatrice-productrice de films, Directrice de l'agence Média 2000 et élue consulaire en charge des entreprises et des industries culturelles et créatives à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Ouagadougou, a été animé par ;

- **Mme Martine N'DIAYE**, Présidente de l'Association Trait d'union, organisatrice du Festival de Film Femme Afrique (FFF) ;
- **Mme Cornelia GLELE**, Fondatrice du Festival International du film de femmes de Cotonou ;
- **M. Abdoulaye DIALLO**, Coordonnateur du Festival « Ciné Droit Libre » ;
- **M. François AKOUABOU**, Chef de Département Festivals du FESPACO.

Mme Martine N'DIAYE a indiqué que son festival est une biennale programmant une soixantaine de films longs et courts, d'Afrique et de la diaspora, dont la thématique est centrée sur l'égalité des sexes. Les projections suivies de débats, généralement en présence de la réalisatrice, sont toutes gratuites et se déroulent à Dakar pendant une semaine et en région pendant la semaine suivante. Le Festival offre des formations, des possibilités d'échanges sud-sud et nord-sud ainsi que quelques prix pour les longs métrages et courts métrages. L'impact du festival pourrait être accru s'il bénéficiait d'un accompagnement conséquent des pouvoirs publics et d'une meilleure couverture médiatique.

Mme Cornelia GLELE a fait savoir que le Festival international du film de femmes de Cotonou (FIFF) est une biennale créée en 2019 pour valoriser les femmes qui ont choisi de faire carrière dans le septième art au Bénin. Le Festival offre cinq (5) prix dénommés "Amazones" aux courts métrages en compétition. Pour la promotrice qui se déclare féministe, le FIFF est un festival émergent dédié aux jeunes et qui bénéficie de soutiens des privés uniquement.

M. Abdoulaye DIALLO a expliqué que « Ciné Droit Libre » est un festival particulier né de la volonté de ses promoteurs de promouvoir la liberté artistique, la liberté d'expression et la promotion des droits humains. Selon le Coordonnateur, tout serait parti des difficultés de diffusion du film sur l'assassinat du journaliste Norbert ZONGO. Ciné-Droit-Libre, qui a connu 15 éditions, est un festival qui se déroule au Burkina Faso et dans plusieurs pays africains dont la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Mali, la Mauritanie, la Centrafrique, etc. Le programme du festival comporte des échanges, des masters class et des prix qui ont permis de produire une cinquantaine de jeunes réalisateurs.

M. François AKOUABOU a parlé des Journées cinématographiques de la femme africaine (JCFA), créées en 2010 par le FESPACO et l'Union nationale des femmes de l'image du Burkina (UNAFIB), comme une biennale se tenant entre deux éditions du FESPACO. Programmant initialement des films uniquement réalisés par les femmes, les JCFA prennent désormais en compte des films d'hommes mettant au cœur de leur histoire la femme. Le festival attribue des trophées de participation dénommés « Saraaouina ».

De l'exposé des panélistes, on a pu constater une émergence de festivals consacrés à la question du genre, des droits humains et de la liberté d'expression. Ces festivals mettent l'accent sur les échanges avec le public en vue d'une prise de conscience individuelle et collective sur les problématiques abordées. Ils participent à la formation de la jeunesse à travers des masters class et apportent des appuis à la production de films aux jeunes cinéastes. Au regard de leur singularité, ils éprouvent parfois des difficultés d'ancrage institutionnel et de mobilisation de ressources.

2.3. Du panel n°4 sur les « Regards croisés sur les contributions des festivals et des organisations internationales partenaires au développement de l'industrie et au rayonnement des cinémas d'Afrique ».

Ce panel, modéré par **M. Ardiouma SOMA**, ancien Délégué général du FESPACO, a été animé par :

- **M. Bassek BA KHOBIO**, Délégué général du Festival Ecrans Noirs du Cameroun ;
- **M. Alex Moussa SAWADOGO**, Délégué général du FESPACO ;
- **M. Michel GUERIN**, Directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles, expert représentant Wallonie-Bruxelles International ;
- **M. Omar SALL**, Directeur de Cinekap au Sénégal ;

Se basant sur l'expérience du Festival Ecrans Noirs, **M. Bassek BA KHOBIO** affirme qu'il est évident que les festivals contribuent au développement des industries culturelles et créatives en général et du cinéma en particulier. Pour lui, les festivals contribuent à la dynamisation des différents maillons de l'industrie cinématographique. A titre d'exemple, il a rappelé la réouverture des salles de cinéma au Cameroun, la création d'un baccalauréat des arts cinématographiques dans l'enseignement secondaire, la formation de 100 enseignants, et l'élaboration de programmes. Il a constaté d'une part, l'existence d'une embellie dans la production et la distribution des films avec la présence de 4 films camerounais sur NETFLIX et d'autre part le dynamisme de la partie anglophone du pays (dont sont issus ces films) qui promeut un autre modèle économique.

A la demande des organisateurs, le Délégué général du FESPACO, **M Alex Moussa SAWADOGO** s'est fait le devoir de présenter le Festival de Locarno en Suisse, la Berlinale en Allemagne, le Festival de Cannes et le Festival de Venise dans leur spécificité et la place qu'ils accordent aux cinémas d'Afrique. Ainsi, le « Festival de Locarno » dispose d'un Lab (Open Doors de Locarno) qui offre à des jeunes cinéastes des opportunités de développement de projets de films. « La Berlinale », en Allemagne, développe à côté de son programme de projection de films, un fonds (le World cinema Fund) avec une branche consacrée à l'Afrique (World cinéma fund Africa) et un marché de coproduction (Africa Hub) dédié qui favorisent des échanges entre producteurs africains et des financeurs. Tout comme Locarno, la Berlinale met en œuvre un Lab (Berlinale Lab talent) en faveur des jeunes cinéastes. Le « Festival de Cannes » déploie une panoplie d'espaces comme la Fabrique du cinéma mise en place par l'Institut français qui accueille des jeunes cinéastes du monde dont des africains dans un programme favorisant l'émergence des jeunes créateurs des pays du sud sur le marché international. On peut citer aussi Ciné fondation, quoique élitiste, qui est la véritable « tête chercheuse de talents » à

travers trois principales actions, elle soutient chaque année 20 projets de films des jeunes réalisateurs internationaux, de l'écriture du scénario à la reconnaissance sur la scène internationale, en passant par la recherche de financements. Le « Festival de Venise », en Italie, se singularise par son Final cut, un dispositif qui soutient la post production de films en apportant une aide concrète à la finalisation des films provenant des pays de tout le continent africain, mais aussi de Jordanie, du Liban, de Palestine et de Syrie.

Le troisième intervenant, **M. Michel GUERIN**, a donné des informations sur les mécanismes de soutien de Wallonie Bruxelles International (WBI). Ces soutiens reposent sur les accords de coopération entre les Etats basés sur les politiques culturelles, dans le cadre des commissions mixtes. Wallonie Bruxelles International intervient dans certains pays africains qui sont le Burundi, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sénégal, le Bénin et le Burkina Faso. Pour ce qui est du partenariat avec le Burkina Faso, par exemple, l'accord de coopération prend en compte un programme de financement avec les opérateurs culturels via le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) et l'appui à la filière image à travers la formation dispensée à l'Institut supérieur de l'image et du son (ISIS). La WBI soutient également le FESPACO (jumelé au Festival du film francophone de Namur) et contribue à la structuration des industries culturelles par son soutien financier au Fonds de la Jeune Création francophone (JCF) et au Bureau d'accueil de tournage en Afrique de l'ouest à Ouagadougou (BATAO).

Pour **M. Oumar SALL**, il est important de comprendre que le festival est la première économie du film, il permet au film d'exister et donne l'image de la politique d'un pays. Dans le cadre du financement du cinéma, la contribution des partenaires techniques et financiers est certes importante mais la priorité doit être donnée aux ressources nationales. Il devient alors impératif qu'il y ait dans chaque pays un festival créé sur la base d'une thématique et que ce festival bénéficie de l'accompagnement des acteurs institutionnels.

L'ensemble des panélistes a été unanime sur la contribution des festivals au maintien et au développement de la pratique cinématographique en Afrique. Ainsi, le festival Écrans Noirs a largement contribué au redressement du cinéma camerounais, à l'introduction d'un baccalauréat des arts cinématographiques dans l'enseignement secondaire dont il a formé les premiers enseignants pressentis, et à la mise sur pied d'un Institut supérieur de formation aux métiers du cinéma. De même les festivals partenaires du Nord comme le Festival de Locarno en Suisse, la Berlinale en Allemagne, le Festival de Cannes et celui de Venise en Italie ainsi que le Festival International du Film Francophone (FIFF) de Namur (Belgique) accordent une place aux cinémas d'Afrique et à la promotion des jeunes cinéastes du continent. Au niveau de la coopération, Wallonie Bruxelles International a

notamment présenté les instruments économiques déployés en Afrique de l'Ouest pour soutenir les industries culturelles et créatives dans le secteur du cinéma.

2.4. Du panel n°5 sur « Les politiques nationales et régionales de développement de l'industrie du cinéma en Afrique. »

Le cinquième panel, modéré par **Dr Stanislas MEDA**, ancien Secrétaire général du Ministère de la culture, des arts et du tourisme et ancien Directeur de la cinématographie nationale du Burkina Faso, a été animé par :

- **Dr Emile ZIDA**, Chef de la Division Culture de La CEDEAO ;
- **Dr Donikpo KONE**, représentant la Direction Culture de l'UEMOA ;
- **M. Evariste POODA**, ancien Directeur général du cinéma et de l'audiovisuel du Burkina Faso;
- **M. Denis KOUTON**, Directeur national de la cinématographie du Togo ;
- **M. Abdoul Aziz CISSE**, représentant le Directeur de la cinématographie du Sénégal.

Le Chef de la Division Culture de la CEDEAO a rappelé l'histoire de l'intervention de cette institution créée en 1975 dans le secteur culturel. Il s'avère que, depuis 1987, date d'adoption de l'Accord culturel cadre la CEDEAO travaille au développement culturel de l'espace communautaire, à travers des programmes dans divers domaines pour l'ensemble des 15 pays membres. En 2019, l'institution a adopté une Politique culturelle régionale structurant ses interventions dans le domaine culturel. En matière de cinéma, la CEDEAO intervient dans la coproduction de films et le soutien aux festivals de cinéma. A titre d'exemple, le FESPACO bénéficie à la fois de contributions financières à l'organisation et de prix spéciaux pour récompenser des films de la sélection. La CEDEAO s'attelle à l'organisation du Forum sur la promotion de la paix et festival culturel régional ECOFEST en collaboration avec l'UEMOA. A partir de 2022, les interventions financières de la CEDEAO seront structurelles et se feront sur la base d'appels à projets.

Le **Dr Donikpo KONÉ** de l'UEMOA a d'abord rappelé que l'intégration de la culture à cette institution s'est faite par le cinéma en 2004 à travers l'adoption de la directive sur le Programme d'actions communes pour la production, la circulation et la conservation de l'image au sein des États membres de l'UEMOA ». Cela a appelé la création de la direction en charge de la culture puis l'adoption de la Politique commune de développement culturel (PCDC) en 2013. Dans le domaine du cinéma, l'UEMOA a adopté de trois directives spécifiques en 2018 qui devraient contribuer fortement à la construction d'une industrie cinématographique et audiovisuelle dans sa zone d'intervention. Ces directives portent sur : (i) l'harmonisation du cadre réglementaire pour la production et la circulation de l'image au sein de l'espace

UEMOA ; (ii) l'harmonisation du dépôt légal des documents audiovisuels au sein des Etats membres de l'UEMOA ; (iii) et l'harmonisation des dispositions relatives au droit d'auteur et aux droits voisins dans le cadre du Programme d'actions commune pour la production, la circulation et la conservation de l'image au sein des Etats membres. De façon concrète, l'UEMOA soutient la promotion du cinéma par des appuis au FESPACO, à CLAP IVOIRE mais aussi des subventions à la production de films.

Au niveau des acteurs institutionnels des cinématographies nationales, **M. Evariste POODA**, représentant la Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel du Burkina Faso (DGCA), **M. Abdoul Aziz CISSE**, représentant la Direction de la cinématographie du Sénégal et **M. Denis KOUTON**, Directeur national de la cinématographie du Togo, ont d'abord présenté l'évolution du secteur du cinéma dans chacun de leur pays.

L'option générale qui se dégage aujourd'hui est la nécessité pour les Etats d'engager des actions concrètes pour soutenir le secteur du cinéma et de l'audiovisuel par la mise en place de fonds nationaux spécifiques au cinéma, tels que recommandé par la directive de l'UEMOA. Si cela est une réalité au Sénégal (le FOPICA) et en Côte-d'Ivoire (le FONSIK), le Burkina Faso et le Togo n'en disposent pas encore. Par ailleurs, il conviendrait de mettre en place de passerelles de collaboration entre ces fonds afin d'agir de façon régionale pour le développement de la coproduction et de la formation professionnelle entre les pays. C'est dans cette optique que le Sénégal et la Côte-d'Ivoire ont engagé des accords de coproductions avec leurs voisins de l'espace UEMOA.

On retient des interventions des représentants des organisations sous régionales l'existence de politiques mettant l'accent sur le développement des industries culturelles et créatives et de dispositifs d'appui financier aux festivals. Si la Côte d'Ivoire et le Sénégal disposent de mécanismes formels de financement du cinéma, le Togo et le Burkina Faso ont, eux, mis en place des mécanismes généralistes d'appui à toutes les filières culturelles sans distinction. Les échanges ont relevé la nécessité de mettre en place dans tous les pays des mécanismes spécifiques dédiés au financement du cinéma.

2.5. Du panel n°6 sur les « Regards croisés de professionnels sur le fonctionnement des festivals de cinéma en Afrique ».

Ce panel, modéré par la **Mme Marguerite DOANNIO**, Journaliste à la Télévision nationale du Burkina Faso, a été animé par:

- **M. Abdoul Aziz CISSE**, cinéaste, Secrétaire permanent du Fonds de Promotion de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle (FOPICA) du Sénégal ;

- **Mme Maïmouna NDIAYE**, Comédienne et réalisatrice du Burkina Faso ;
- **Mme Apolline TRAORE**, Réalisatrice, scénariste et productrice du Burkina Faso ;
- **Mme Aicha MACKY**, Réalisatrice, scénariste du Niger ;
- **M. Berni GOLDBLAT**, Réalisateur, producteur et promoteur du projet « Ciné Guimbi » du Burkina Faso.

M. Abdoul Aziz CISSÉ a d’abord posé la problématique du rôle des festivals de cinéma en Afrique dans la promotion des films dans un contexte où ceux-ci sont faiblement diffusés. Il a rappelé la précarité de certains d’entre eux et indiqué que les organisateurs de festivals ne peuvent plus faire l’économie du branding de leurs événements qui doit faire des festivals des espaces ouverts aux partenariats.

Mme Maïmouna NDIAYE s’est appesantie sur les insuffisances liées à l’accompagnement des festivals de cinéma africains et à la promotion des films. Ainsi, le film « L’œil du cyclone », après une belle carrière dans de nombreux festivals aux quatre coins du monde, n’a pu avoir qu’une faible programmation en salle dans les pays africains. Elle a invité les festivals africains à mettre davantage en valeur les films mais aussi leurs équipes (réalisateurs, acteurs et producteurs).

Mme Aicha MACKY estime que le festival devrait être un espace de rencontre permettant de nouer des partenariats et une opportunité de voir des films produits sur le continent ou dans son pays, le Niger, qui ne dispose malheureusement de salles.

Mme Apolline TRAORE a, quant à elle, dénoncé la faible considération que les festivals ont pour les réalisateurs et les équipes de production des films sélectionnés. Selon elle, il y a une véritable interdépendance entre les cinéastes africains qui ont besoin des festivals pour montrer leurs œuvres et les festivals de cinéma qui ne peuvent exister sans films. Elle a insisté sur le fait que les festivals doivent réserver un accueil digne de ce nom aux réalisateurs et équipes de production, comme cela se fait ailleurs dans le monde. Elle a tenu à mettre le doigt sur le non-paiement des droits de projection des films dans les festivals africains.

M. Berni GOLDBLAT a insisté sur l’importance à accorder au marché dans les festivals africains, notamment au FESPACO qui a besoin que le Marché international du cinéma africain (MICA) soit renforcé pour lui permettre de jouer pleinement son rôle. Le promoteur du Ciné Guimbi a déploré la faible quantité de films produits et la non-prise en compte des festivals africains dans les stratégies de diffusion des films africains. Il a salué le vent d’espoir soufflant actuellement sur le FESPACO.

Les échanges ont mis l’accent sur la nécessaire collaboration et l’interdépendance entre les festivals d’une part, et d’autre part, entre les promoteurs de festivals, les

cinéastes et les comédiens. Ainsi, il en ressort un besoin de considération et de valorisation des producteurs, réalisateurs et de leurs équipes de production de la part des organisateurs de festivals. Les panelistes ont souligné l'importance des droits de projection des films dans les festivals africains, car beaucoup de festivals n'invitent pas les réalisateurs des films programmés et payent rarement les droits de projection. Par ailleurs, la promotion d'une économie des festivals nécessite davantage de branding et de prise en charge des questions liées aux droits.

III. DE LA TROISIEME JOURNEE DE L'ATELIER

La troisième journée a été consacrée aux caucuses.

3.1. Du caucus 1 : Evaluation des actions des festivals et de leurs impacts sur l'industrie cinématographique en Afrique et résolutions

Le premier caucus a établi des constats, identifié les impacts positifs et négatifs, propose des pistes d'action et des recommandations.

3.1.1. Des constats

Les festivals de cinéma sont des espaces privilégiés de création cinématographique et de conservation des cultures cinéphiles. L'influence qu'ils exercent sur l'industrie cinématographique et audiovisuelle s'étend de la promotion de nouvelles productions au financement de futurs films. La plupart des Festivals internationaux de cinéma sont membres de la Fédération Internationale des Associations de Producteurs de Films (FIAPF) créée en 1933 et basée à Paris. Ils sont classés selon une certaine nomenclature dont l'Afrique est quasiment absente. Toutefois, au regard des activités menées par ces festivals d'Afrique, on peut distinguer plusieurs types sur un critère de base de la compétitivité :

- a) Les Festivals de cinéma compétitifs généralistes sont des Festivals regroupant des films n'ayant jamais été montrés. Ces Festivals sont réservés aux professionnels du cinéma et un jury sélectionné par les organisateurs du Festival accorde un certain nombre de prix. Le FESPACO, les JCC en sont des exemples. Sous cette rubrique peuvent être classés des festivals régionaux créés par la FEPACI ayant eu des fortunes diverses. Ce sont le MOGPAFIS, le Festival de Shitengui, Ecrans d'Afrique, le Festival international du film de Marrakech ou du Caire.
- b) Les Festivals de cinéma compétitifs spécialisés n'acceptant que les films ayant des caractéristiques qu'ils ont eux-mêmes fixées. Par exemple, les Festivals du film concernant les courts métrages ou les documentaires

comme Clap Ivoire, les RECIDAK, les festivals liés aux genres ou aux formats, à l'environnement, etc.

- c) Les Festivals de cinéma non-compétitifs, sont des Festivals ouverts au grand public. Ils présentent généralement des films qui ne sortent pas en exclusivité mondiale mais sont en revanche nouveaux dans le pays où la ville qui accueille le Festival.
- d) Les Festivals de films relais des festivals compétitifs, sont des Festivals de cinéma non compétitifs reprenant les films sélectionnés dans les festivals compétitifs et qui se situent essentiellement dans la diaspora.

3.1.2. Des impacts négatifs et positifs des festivals

Au titre des impacts négatifs et/ou des difficultés rencontrées, on note :

- Le déficit d'informations sur les festivals et une absence de répertoire qui pourrait faciliter la communication ;
- La difficulté d'accès aux financements pour les promoteurs de festivals ;
- Les difficultés d'adaptation des contenus et des formats au contexte endogène ;
- La rareté des études d'impacts socioéconomiques sur les festivals et l'évolution du cinéma africain ;
- La législation désharmonisée au sein des différents espaces communautaires ;
- La non mise en œuvre des textes au sein des espaces communautaires notamment en matière de perception de droit sur les festivals de cinéma ;
- La faiblesse du niveau d'accompagnement institutionnel pour les structures de formation, de production et de promotion ;
- La non maîtrise des paramètres endogènes dans l'organisation des festivals
- L'absence de mémoire documentaire sur les festivals et le cinéma africain ;
- L'absence de synergies dynamique entre les différents festivals.

En ce qui concerne les impacts positifs, on note : (i) le développement l'éducation cinématographique et la formation professionnelle pendant les festivals notamment l'écriture du cinéma ; (ii) la signature de quelques partenariats et de contrats ; (iii) la création des sites ; (iv) l'organisation de rencontres professionnelles pendant les festivals ; (v) la réalisation d'études économiques sur certains festivals et sur leurs impacts au niveau économique et social.

3.1.3. Des propositions d'actions

A la lumière des échanges, les propositions d'action formalisées par les participants sont :

- Envisager la création d'une revue de type cahier de cinéma africain bilingue qui informe sur ce qui se fait sur le cinéma en Afrique et qui permettra d'avoir des archives ;
- Œuvrer à la promotion du bilinguisme au sein des équipes organisatrices de festivals afin de faciliter la participation des cinéastes et films anglophones ;
- Renforcer la dimension économique des festivals afin d'en faire également des plateformes et des marchés réels d'affaires, de diffusion, de rencontres ;
- Fédérer les festivals aboutir à une synergie d'actions, notamment les festivals de la diaspora ;
- Créer un répertoire / une cartographie des festivals ;
- Encourager l'organisation des festivals avec des plateformes en ligne ;
- Mettre en place des dispositifs (connectivité) nécessaires pour l'organisation des festivals numériques ou hybrides en Afrique ;
- Faire des études des festivals en terme numérique, avec la formation des acteurs ;

3.1.4. Des recommandations / résolutions

A l'endroit des organisations communautaires

- Veiller à l'effectivité de la mise en œuvre des textes dans les états membres ;
- Œuvrer à l'harmonisation des textes au sein des états membres en matière de production et de promotion de l'image.

A l'endroit des Etats

- Mettre en œuvre les instruments ratifiés au niveau régional, continental et international, en vue d'un accompagnement conséquent aux producteurs et aux promoteurs ;
- Œuvrer à l'instrumentation des outils de formation ;
- Veiller à la prise en charge de la question de la mémoire institutionnelle des festivals africains.

A l'endroit des acteurs:

- Repenser les nouveaux formats de consommation numérique des produits cinématographiques et audiovisuels des festivals dans le contexte Covid-19 ;

- Travailler à une créativité endogène pour que l'image associe esthétique et éthique dans la promotion des valeurs africaines dans l'universalité ;
- Créer une synergie d'action en matière d'organisation de festivals entre les différents espaces linguistiques existants sur le continent.

3.2. Du caucus 2 : Stratégie d'amélioration de la contribution des pouvoirs publics et des PTF au développement de l'industrie du cinéma à travers les festivals

Les échanges au sein du Caucus 2 ont été organisés autour : (i) de la contribution des pouvoirs publics au développement de l'industrie du cinéma à travers les festivals ; (ii) de la contribution des partenaires au développement de l'industrie du cinéma à travers les festivals ; (iii) des recommandations.

3.2.1. De la contribution des pouvoirs publics au développement de l'industrie du cinéma à travers les festivals

Avant d'analyser la contribution des pouvoirs publics au développement de l'industrie du cinéma à travers les festivals, les participants se sont posé la question de l'existence d'une véritable politique de développement d'une industrie cinématographique au sein des états africains. Des échanges, il ressort une certaine fragilité voire disparité en ce qui concerne le niveau d'élaboration de celle-ci. Cette situation ne permet pas de créer un environnement favorable à l'émergence d'une industrie du cinéma.

Les participants ont souhaité que le CERA/Afrique devienne un instrument catalyseur du processus d'accompagnement de la formulation de politiques publiques de soutien au cinéma.

En ce qui concerne les festivals, les participants au caucus ont convenu qu'ils devraient continuer à jouer leur rôle, non seulement, d'espaces de rencontres de business, d'espaces de distribution, mais aussi d'accélérateurs dans la prise de conscience, la mise en œuvre de décisions hardies dans le secteur de la formation par l'introduction par exemple de l'enseignement diplômant du cinéma dans les lycées et les écoles de cinéma... C'est pourquoi, les politiques publiques devraient prendre en compte et impérativement le financement des festivals. Cela exige des bénéficiaires une meilleure gouvernance des festivals induisant leur évaluation périodique.

Face à l'insuffisance des moyens des Etats, les participants ont proposé la création d'espaces d'interactions avec le secteur privé notamment bancaire comme des mécanismes alternatifs de financement susceptibles de booster l'industrie du cinéma. Il faudrait aussi développer le financement par des institutions comme l'UEMOA, La CEDEAO, l'UA... Par ailleurs, les Etats ont été interpellés sur leur devoir

de financer le cinéma par la mise en place des fonds nationaux spécifiquement réservés cinéma conformément aux directives des institutions communautaires auxquelles ils appartiennent (UEMOA, CEDEAO, UA).

Les bénéficiaires et les professionnels ont été invités à sortir de leur léthargie pour développer des plaidoyers afin d'amener les pouvoirs publics à prendre en compte leurs besoins relatifs au financement, à la stabilité administrative et institutionnelle des structures en charge du cinéma, à la construction d'infrastructures de diffusion... sinon, comme on le dit l'adage : « *si le chien n'aboie pas, c'est la chèvre qui mangera sa part d'héritage* ».

En résumé, les politiques publiques et les professionnels devraient appréhender l'industrie du cinéma via les festivals comme une opportunité d'exercice de la diplomatie culturelle, une opportunité d'affaires par la mise en marché des productions cinématographiques.

3.2.2. De la contribution des PTF au développement de l'industrie du cinéma à travers les festivals

Les participants ont noté que la contribution des partenaires passe par les accords de coopération que les Etats signent en indiquant leurs domaines d'action prioritaires. Le financement peut être octroyé à des institutions publiques mais aussi à des associations et fédérations à conditions que ces organisations entre dans des démarches de structuration.

3.2.3. Des recommandations

A l'issue des échanges, les participants du caucus ont formulé les recommandations suivantes :

- Elaborer une politique claire de développement du cinéma et de l'audiovisuel ;
- Créer et opérationnaliser des fonds nationaux uniquement dédiés au cinéma et à l'audiovisuel ;
- Mettre en œuvre des accords de coproduction entre pays francophones et anglophones ;
- Accroître le parc de salles de projection cinématographiques ;
- Améliorer la circulation des films dans l'espace UEMOA et CEDEAO ;
- Améliorer le professionnalisme des équipes de management des festivals pour plus de visibilité et de lisibilité ;
- Tenir des rencontres de convergence sectorielles avec les acteurs du secteur en fonction des segments d'activités menées et de la pertinence des synergies stratégiques à nourrir ;

- Se doter d'une fédération de cinéastes forte qui pèse sur les décisions politiques ;
- Renforcer le suivi et la vulgarisation des accords de coopération cinématographique et audiovisuelle ;
- Promouvoir la stabilité administrative et institutionnelle ;
- Promouvoir le dialogue de gestion entre l'administration en charge du cinéma et les agents du Ministère de l'économie et des finances ;
- Promouvoir la coopération entre les communes et les acteurs du cinéma.

IV. DE LA CEREMONIE DE CLOTURE DE L'ATELIER

La cérémonie de clôture a été marquée le message en ligne de l'Union africaine, la présentation de la leçon finale et le discours de la Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso, Présidente de l'atelier.

4.1. De l'intervention de l'Union africaine

Le message de l'Union africaine a été prononcé en ligne par **Pr Vicensia SHULE**, Conseillère principale représentant le Commissaire à la Santé, aux Affaires Humanitaires et au Développement Social. Elle a salué la coïncidence de la tenue de l'atelier avec la célébration de la Journée de l'Afrique dont le thème cette année est « Arts, culture et patrimoine : un levier pour construire l'Afrique que nous voulons ». Elle a ensuite souligné que la survenue de la pandémie du Covid-19 a entraîné au niveau de l'Union africaine un réexamen des priorités socio-économiques du continent, y compris le rôle des arts, de la culture et du patrimoine dans la lutte contre cette pandémie.

Revenant au cinéma, elle a rappelé la création de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (AACC) chargée de relever les défis auxquels l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel est confrontée. L'opérationnalisation en cours de cette commission permettra de développer une politique cinématographique plus audacieuse où les festivals de films auront un rôle prépondérant.

Au-delà de la mise en place de cet instrument de gouvernance, l'Union africaine a élaboré un plan d'action sur les industries culturelles et créatives afin de mettre en cohérence les actions devant permettre d'exploiter les potentialités relevant de ce vaste domaine qui prend en compte le cinéma en bonne place. Par ailleurs, l'Union africaine veut mettre à profit la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour mettre en synergie plusieurs initiatives de développement des industries culturelles et créatives.

Elle a exprimé la satisfaction de la Commission de l'Union africaine de voir la tenue d'une telle rencontre et félicité le CERAV/Afrique pour cette initiative. Avant de terminer ses propos, elle a traduit la disponibilité de l'Union africaine à contribuer à la réalisation des pertinentes recommandations de l'atelier de Ouagadougou.

4.2. De la leçon finale

Les messages-clés de la leçon finale, de **SEM. Philippe SAVADOGO**, sont articulés autour de trois enseignements essentiels :

- 1) La reconnaissance de la longue marche du cinéma africain dont le devenir dépendra également des festivals et de notre capacité à tirer leçon des expériences antérieures ;
- 2) L'inestimable contribution du FESPACO au développement des cinématographies africaines et de la diaspora ;
- 3) La nécessité poursuivre l'œuvre entreprise en mettant en synergie les intelligences et les ressources endogènes issues de notre patrimoine, en premier lieu, afin de mettre en œuvre des projets collaboratifs que les partenaires pourraient soutenir dans le cadre de la coopération.

4.3. Du discours de clôture de la Ministre en charge de la culture

Le discours de clôture de la Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme a été prononcé par **M. Rasmané KAMBA**, Conseiller technique, qui a adressé aux participants, aux organisateurs et aux partenaires les remerciements et félicitations du Département de la culture et du Gouvernement du Burkina Faso pour leur précieuse disponibilité, leur généreuse contribution ainsi que le travail abattu pour garantir la transmission, mais encore, pour favoriser l'émergence d'industries cinématographiques nationales fortes en Afrique dans un contexte si difficile.

Le discours a souligné l'importance des actes pris par l'atelier ainsi que la nécessité de plaidoyers à mener pour donner suite aux travaux. A cet effet, elle a exprimé toute sa disponibilité et après avoir donné rendez-vous en octobre 2021, elle a déclaré clos l'atelier de Ouagadougou.

NB : Au présent rapport, sont annexées la déclaration dite de Ouagadougou et trois motions de remerciement adoptées par les participants.

Fait à Ouagadougou le 27 mai 2021

Les rapporteurs